

Christine ARTOLA

Commissaire Aux Comptes –Compagnie Régionale de Pau

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ASAD

Association de Soutien et d'Assistance à Domicile

29 Avenue Georges Messier

64400 BIDOS

Exercice clos au 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées au point « 1.2 - Changement de méthode » du chapitre « Principes comptables et méthodes de base » présenté dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés

jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Jean-de-Luz, le 17 Juin 2026



Christine ARTOLA
"Innova Jalday", 161 rue Belharra
64500 SAINT JEAN DE LUZ
Siret 524 594 827 00015

Christine ARTOLA

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	42 005	14 888	27 117	0-	27 117	NS
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	148 453		148 453	148 453		
	Constructions	615 458	49 249	566 209	583 088	16 878-	2.89-
	Installations techniques, matériel et outillage	123 922	97 360	26 563	7 886	18 677	236.85
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
ACTIF CIRCULANT	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 020		1 020	1 000	20	2.00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 800		3 800	600	3 200	533.33
	Total II	934 658	161 496	773 162	741 026	32 136	4.34
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	341 975		341 975	240 774	101 201	42.03
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	155 807		155 807	82 311	73 496	89.29
	Charges constatées d'avance (2)	32 831		32 831	14 859	17 972	120.95
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	686 773		686 773	1 035 676	348 903-	33.69-
	Total III	1 217 386		1 217 386	1 373 620	156 234-	11.37-
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 152 044	161 496	1 990 547	2 114 646	124 098-	5.87-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	294 625		294 590		35	0.01
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	822 036		932 453		110 417	11.84
	Autres						
	Report à nouveau	55 203		88 378		33 176	37.54
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		42 143		77 242		35 099	45.44
Situation nette (sous total)		1 019 315		1 061 423		42 108	3.97
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	928				928	
	Provisions réglementées						
	Total I	1 020 243		1 061 423		41 180	3.88
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
PROVISIONS	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
PROVISIONS	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques	33 767		70 652		36 885	52.21
	Provisions pour charges						
DETTE (I)	Total IV	33 767		70 652		36 885	52.21
DETTE (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	273 114		288 695		15 581	5.40
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	108 324		61 879		46 445	75.06
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	546 842		607 918		61 076	10.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	317		8 889		8 572	96.44
	Autres dettes	7 941		15 190		7 250	47.73
	Produits constatés d'avance						
Total V		936 537		982 571		46 034	4.69
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 990 547		2 114 646		124 098	5.87

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

936 537 982 571

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	5 834		50		5 784	NS
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	55		275		220	80.00-
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	88 580		45 966		42 614	92.71
Parrainages			4 114		4 114	100.00-
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	2 772 983		3 112 132		339 150	10.90-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	70 652		45 464		25 188	55.40
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	48 417		264 842		216 425	81.72-
Total I	2 986 521		3 472 843		486 322	14.00-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	469 579		430 969		38 610	8.96
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	158 069		210 769		52 700	25.00-
Salaires et traitements	1 917 386		2 388 198		470 812	19.71-
Cotisations sociales	492 072		472 367		19 704	4.17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 621		31 702		3 081	9.72-
Dotations aux provisions	33 767				33 767	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	5 684		1 510		4 174	276.41
Total II	3 105 179		3 535 516		430 337	12.17-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	118 658		62 673		55 985	89.33-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		22	35 148		35 126	99.94
Autres intérêts et produits assimilés		11 093			11 093	
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		11 115	35 148		24 034	68.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		10 048	9 233		815	8.83
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		10 048	9 233		815	8.83
2. Résultat financier (III-IV)		1 067	25 915		24 849	95.88
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		117 591	36 757		80 834	219.91
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		133 439	52 076		81 363	156.24
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		55 287	90 422		35 135	38.86
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		78 152	38 346		116 498	303.81
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		2 704	2 138		566	26.47
Total des produits (I+III+V)		3 131 075	3 560 067		428 993	12.05
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		3 173 218	3 637 309		464 091	12.76
5. EXCEDENT OU DEFICIT		42 143	77 242		35 099	45.44



ASSOCIATION

ASAD

ANNEXE DE

L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASAD

Adresse : 29 avenue Georges Messier

64400 BIDOS

Tel : 05.59.39.91.09

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. Elle forme avec ces deux états un tout indissociable.



SOMMAIRE

I – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE	3
1.1 - Principes comptables.....	3
1.2 - Changement de méthode	3
1.3 - Immobilisations	3
1.3.1 - Immobilisations incorporelles :	3
II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	4
2.1 - Tableau des mouvements d'immobilisations (montants bruts)	4
2.2 - Tableau des mouvements des amortissements	4
2.3 - Tableau des provisions	4
2.6 - Etat des échéances des créances et des dettes	5
2.6.1 – Etat des échéances des créances	5
2.6.2 – Etat des échéances des dettes.....	5
2.7 - Effectif.....	5
2.8 - Fonds propres – projets associatifs et fonds dédiés.....	6
2.8.1 – Tableau de variation des comptes de capitaux propres	6



I – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

1.1 - Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable national de la vie associative et du règlement 99-01 du Comité de Réglementation Comptable dans le respect des principes suivants :

- ✓ Prudence,
- ✓ Continuité de l'association,
- ✓ Permanence des méthodes,
- ✓ Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques et compte tenu d'éventuelles provisions pour dépréciation. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

1.2 - Changement de méthode

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022.06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce changement constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du Plan Comptable général.

L'application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les fonds propres d'ouverture ni sur le résultat des exercices présentés. En revanche en matière de présentation, l'association a procédé à la mise à jour de son plan comptable, laquelle a eu notamment pour conséquence la suppression des transferts de charges (reclassés en charges) et la clarification des produits exceptionnels.

1.3 - Immobilisations

1.3.1 - Immobilisations incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée de vie normale des biens, selon le mode linéaire, à savoir :

- Logiciels : 3 ans

1.3.2 - Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition. La revue des immobilisations met en évidence que les investissements mobiliers réalisés par l'association ne peuvent pas être décomposés.

L'amortissement a été calculé sur la durée de vie normale des biens, selon le mode linéaire, à savoir :



- Agencements et aménagements divers : 5 ans
- Matériels de bureau et mobilier : de 3 ans à 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 - Tableau des mouvements d'immobilisations (montants bruts)

<u>IMMOBILISATIONS</u>	<u>Début d'exercice</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Diminutions</u>	<u>fin d'exercice</u>
Incorporelles	36 852	27 180	22 027	42 005
Corporelles	903 858	30 357	46 382	887 833
En cours				
Financières	1 600	3 520	300	4 820
TOTAL	942 310	61 057	68 409	934 658

2.2 - Tableau des mouvements des amortissements

<u>AMORT. IMMOBILISATIONS</u>	<u>Début d'exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Diminution</u>	<u>Fin d'exercice</u>
Incorporelles	36 852	63	22 027	14 888
Corporelles	164 432	28 558	46 382	146 609
En cours				
Financières				
TOTAL	201 284	28 621	68 409	161 496

2.3 - Tableau des provisions

<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	<u>Début d'exercice</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Fin d'exercice</u>
Risques	70 652		70 652	0
Autres provisions pour risques		33 767		33 767
TOTAL	70 652	33 767	70 652	33 767

2.6 - Etat des échéances des créances et des dettes

2.6.1 – Etat des échéances des créances

<u>Etat des Créances</u>	<u>Montant brut</u>	<u>Jusqu'à 1 an</u>	<u>A plus d'1 an</u>
- Créances usagers et comptes rattachés	341 975	341 975	
- Autres créances clients	155 807	155 807	
- Personnel et comptes rattachés			
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
- Valeurs mobilières de placement			
- Disponibilités	686 773	686 773	
- Débiteurs divers			
- Charges constatées d'avance	32 831	32 831	
TOTAL	1 217 386	1 217 386	

2.6.2 – Etat des échéances des dettes

<u>DETTES</u>	<u>Montant brut</u>	<u>Jusqu'à 1 an</u>	<u>A plus d'1 an</u>
- Emprunt et dettes financières divers	273 114	16 388	256 726
- Fournisseurs et comptes rattachés	108 324	108 324	
- Personnel et comptes rattachés	149 163	149 163	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	397 679	397 679	
- Autres impôts taxes et assimilés			
- Autres dettes	8 258	8 258	
TOTAL	936 538	679 812	256 726

2.7 - Effectif

<u>EFFECTIF</u>	<u>N</u>	<u>N-1</u>	<u>N-2</u>
- Cadres à temps complet	2	3	2
- Non cadres à temps complet	26	33	33
- Non cadres à temps partiel	75	63	71
TOTAL	103	99	106



2.8 - Fonds propres – projets associatifs et fonds dédiés

2.8.1 – Tableau de variation des comptes de capitaux propres

	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Fonds associatifs	294 590	35		294 625
Réserve affectée à l'investissement	122 284			122 284
Réserve de trésorerie	49 146			49 146
Réserve de compensation	753 492		110 417	643 075
Réserve de compensation AMTS	7 531			7 531
Report à nouveau	-88 378	33 175		- 55 203
Résultat	-77 242	- 42 143	-77 242	- 42 143
Résultat sous contrôle				
- 1152009				
- 1152010				
- 1152011				
- 1152013				
- 1152014				
Totaux	1 061 423	- 8 933	33 175	1 019 315

